

# CHARTRE CHAUFFEUR

## Introduction

DriveSafe collabore avec des chauffeurs indépendants souhaitant proposer des prestations de conduite pour le compte de particuliers.

Cette charte vise à garantir un service professionnel, sûr et de qualité, tout en établissant un cadre clair fondé sur la confiance mutuelle entre DriveSafe et ses partenaires.

Cette charte n'est pas un contrat de travail.

Chaque chauffeur agit en toute autonomie, en tant que micro-entrepreneur, et reste libre de ses horaires, missions et organisation.

## 1- Les valeurs DriveSafe

### 1.1 Les chauffeurs partenaires s'engagent à incarner les valeurs fondamentales de DriveSafe :

- Sécurité : priorité absolue sur chaque trajet.
- Fiabilité : ponctualité, rigueur et professionnalisme.
- Respect : envers les clients, leurs véhicules et tous les usagers de la route.
- Discrétion : confidentialité totale sur les clients, leurs trajets et leurs informations.
- Courtoisie : attitude polie, présentation soignée, ton calme et respectueux.
- Équité & non-discrimination : aucun comportement ou propos discriminatoire n'est toléré, quelle que soit l'origine, le genre, la religion ou la situation du client.
- Esprit communautaire : chaque chauffeur contribue à une expérience positive et bienveillante pour tous les utilisateurs du service DriveSafe.

## 2- Responsabilités du chauffeur partenaire

### 2.1 Le chauffeur DriveSafe s'engage à :

- Être titulaire du permis B depuis au moins 2 ans et en conformité avec le Code de la route.
- Disposer d'une micro-entreprise déclarée et d'un numéro SIRET actif.
- Fournir des prestations de conduite uniquement avec le véhicule du client, conformément au concept DriveSafe.

- Conduire avec prudence et exemplarité : vitesse adaptée, port de la ceinture, vigilance constante, respect du Code de la route.
- Refuser toute course si les conditions de sécurité ne sont pas réunies (excès de passagers, comportement dangereux du client, etc.).
- Maintenir une sobriété absolue : interdiction totale d'alcool ou de substances altérant la conduite.
- Prévenir DriveSafe immédiatement en cas d'incident, d'accident ou de problème survenu pendant une mission.
- Tenir à jour ses documents (permis, justificatifs, immatriculation micro-entreprise) et les fournir à DriveSafe sur demande.

### 3- Engagements de DriveSafe

#### 3.1 DriveSafe s'engage à :

- Mettre en relation les clients avec les chauffeurs disponibles, selon leurs préférences et disponibilités.
- Couvrir chaque prestation via une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RC Pro).
- Respecter l'indépendance totale de chaque chauffeur : aucun lien hiérarchique ou subordination.
- Offrir un accompagnement administratif et un support réactif en cas de difficulté ou d'incident.
- Promouvoir un environnement de travail sain, fondé sur la transparence, la confiance et le respect mutuel.

### 4- Sécurité et conformité

#### 4.1 La sécurité est une priorité absolue chez DriveSafe.

##### Chaque chauffeur doit :

- S'assurer que tous les passagers bouclent leur ceinture avant le départ.
- Ne jamais dépasser le nombre de places autorisées par le véhicule.
- Vérifier que le véhicule du client est en bon état de fonctionnement avant de prendre la route (pneus, freins, éclairage, etc.).
- Se conformer à l'ensemble des règles de circulation et aux lois en vigueur.
- Adopter un comportement exemplaire sur la route : calme, anticipation et bienveillance.

## 5- Comportement et image

### 5.1 Chaque chauffeur partenaire DriveSafe s'engage à :

- Adopter une tenue correcte et une attitude professionnelle.
- Ne pas fumer, téléphoner ou écouter de la musique pendant une mission (sauf accord explicite du client).
- Maintenir le véhicule du client propre, rangé et respecté.
- Traiter chaque client avec respect, patience et discrétion.
- Préserver la confidentialité : ne jamais divulguer d'informations personnelles ou d'itinéraires liés aux clients.
- Refuser poliment toute situation à risque ou toute demande non conforme à la prestation prévue.

## 6- Organisation et autonomie

### 6.1 Le chauffeur DriveSafe :

- Est libre de choisir ses horaires, ses trajets et ses jours de travail.
- N'a aucune obligation de présence ni de volume d'activité minimum.
- Gère en autonomie sa micro-entreprise : déclarations URSSAF, facturation, impôts, etc.
- Est considéré comme prestataire indépendant, sans lien de subordination avec DriveSafe.
- Peut mettre fin à la collaboration librement, sous réserve de respecter les engagements en cours.

## 7- Suspension ou exclusion

### 7.1 DriveSafe peut suspendre ou mettre fin à la collaboration d'un chauffeur partenaire en cas de :

- Manquement grave à la sécurité ou aux principes de la charte.
- Comportement inapproprié envers un client ou une atteinte à l'image de DriveSafe.
- Non-respect des obligations légales (permis, statut, documents, etc.).
- Plainte justifiée d'un client concernant la sécurité, la politesse ou la confidentialité.

Cette mesure vise à garantir la sécurité, la qualité de service et la réputation du réseau DriveSafe.

## 8- Reconnaissance de la charte

### 8.1 En collaborant avec DriveSafe, le chauffeur déclare :

- Avoir pris connaissance de la présente charte.
- Comprendre et accepter les règles, valeurs et engagements qu'elle décrit.
- Reconnaître qu'il agit en tant que prestataire indépendant, sans lien de subordination.

Cette charte constitue une base de confiance et de professionnalisme entre DriveSafe et ses partenaires.

Fait à....., le.....

***Le signataire reconnaît avoir lu, compris et accepté l'ensemble des termes du présent document.***

**Signature :**